

DENTAIRE		SÉCURITÉ SOCIALE	MGEN RÉFÉRENCE	OFFRE SOCLE MGEN CNP	MGEN CNP + Option 1	MGEN CNP + Option 2					
100 % SANTÉ	PANIER « 100 % SANTÉ » - Soins et prothèses totalement remboursés		 <b>Cfdt:</b> EDUCATIONNEMENT RECHERCHE PUBLIQUES <small>Normandie</small>	Remboursement total de la dépense engagée. Pour un traitement et un tarif définis par les Pouvoirs publics.							
	Couronne définitive (sur dent visible ou non)										
	Inlay-core (avec ou sans clavette)										
	Bridge dento-porté										
	Couronne transitoire dento-portée										
	Appareil amovible en résine										
	Réparations sur appareil amovible en résine										
HORS PANIER « 100 % SANTÉ » - Soins et prothèses		<b>EDUCATIONNEMENT RECHERCHE PUBLIQUES</b> <small>Normandie</small>	Remboursement total de la dépense engagée. Pour un traitement et un tarif définis par les Pouvoirs publics.								
Soins											
Soins conservateurs, consultations, chirurgie, radiologie remboursés par la Sécurité sociale											
Inlay-onlay remboursé par la Sécurité sociale											
Prothèses											
Prothèses fixes (couronnes dento-portées et bridges) remboursées par la Sécurité sociale											
Couronne définitive sur dent visible (incisive, canine et prémolaire) - couronne céramo-métallique - couronne céramo-céramique		60% de la BR de 279,20 €	420 €	1047€	1116,80€						
Couronne définitive sur dent non visible (molaire) - couronne céramo-métallique - couronne céramo-céramique			216 €	698,00 €	837,60 €						
Orthodontie											
Traitements actifs remboursés par la sécurité sociale	100% de la BR soit 193,50 €	542€ / semestre	483,75 €	580,50 €							
Traitements non remboursés par la Sécurité sociale	-	-	400 € par semestre	500 € par semestre							
Implantologie											
Couronne sur implant	60% de la BR	200 € dans la limite de 2 couronnes sur 2 années civiles puis 161,25 € sur les suivantes	200 € dans la limite de 2 couronnes sur 1 année civile								
Implant											
Non remboursé par la Sécurité sociale (greffe d'os, inlay implantaire, guide chirurgical...)	Non pris en charge	Remboursement Sécurité sociale + 500 €/implant (limité à 2 implants sur 2 années civiles)	500 € dans la limite de 2 implants sur 1 année civile	650 € dans la limite de 2 implants sur 1 année civile							
Remboursé par la Sécurité sociale (greffe d'os, inlay implantaire, guide chirurgical...)	100% de la BR										
Parodontie											
Traitements remboursés par la Sécurité sociale	60% de la BR	100 %	100 %								
Traitements non remboursés par la Sécurité sociale	Non pris en charge	-	-								

Les données de la Base de Remboursement de la sécurité sociale (BR) sont celles connues en Novembre 2025.